

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017**

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU
Mmes CREMOUX, DUBERNET, GUILHOT, SURAULT.

ABSENT : Mr MAGNANT

POUVOIR : MME BONNAUD A MME DUBERNET

SECRETAIRE : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU
TRESOR**

Mr le Maire rappelle que lors de questions particulières et relatives au budget communal il est nécessaire, tout au long de l'année, de faire appel au Comptable des Finances Publiques de RUFFEC. Une indemnité est allouée, tous les ans, au Comptable du Trésor.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le concours de Mme LIZOT Marie-Hélène Comptable du Trésor
- accepte l'attribution d'une indemnité de conseil de 280.26 € à Mme LIZOT Marie-Hélène pour l'exercice 2017 (gestion de 270 jours).

**II – DELIBERATION SUR UN DEVIS DE REPARATION ET DE MAINTENANCE
D'ELECTRICITE ET DE PLOMBERIE POUR DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de maintenance et de réparation sont nécessaires à La Salamandre ainsi qu'à l'atelier municipal.

Il s'agit notamment de travaux électriques et de travaux de plomberie.

Le devis proposé par l'entreprise BELGHALI Léopold de la commune de La FAYE se chiffre à 1 990.80 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord.

**III – DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC VAL DE
CHARENTE**

Vu l'article 68-I de la loi NOTRe,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2017 fixant les statuts de la CDC Val de Charente, par lesquels cette dernière est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie,

Vu la délibération n° 2016.12.02 bis du Conseil Communautaire du 13 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire de la CDC Val de Charente,

Vu la délibération n° 2017.11.01 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2017 approuvant la modification des statuts de la CDC Val de Charente portant sur le retrait de la compétence optionnelle : « création, aménagement et entretien de la voirie »,

Considérant la complexité de gestion de la compétence voirie à l'échelle du territoire communautaire,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts de la CDC Val de Charente,

Mr le Maire, après lecture du projet de statuts, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CDC Val de Charente portant sur le retrait de la compétence optionnelle : « création, aménagement et entretien de la voirie » tels que ci-annexés.

IV – DELIBERATION SUR DEUX DEVIS CONCERNANT UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU HAMEAU « LES NEGRES »

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en contre-bas de la maison de Mr GAUTIER Pierre, rue du puits, le mur de pierres soutenant la voie présente un risque d'éboulement sur 25 mètres, et qu'un devis de réparation de l'entreprise MORIN avait été présenté lors de la dernière réunion. Ce devis se chiffrait à 21 146.40 € TTC.

Les membres du Conseil avaient souhaité étudier un second devis.

Ce dernier, établi par l'Entreprise LERAUT de CONDAC se chiffre à 28 515.90 € TTC auquel il faut rajouter une somme de 5 860.51 € TTC (Société GORGE) concernant le décaissement et la réalisation de la fouille, soit un total confondu de 34 376.41 € TTC..

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis de l'Entreprise MORIN Bruno à hauteur de 21 146.40 € TTC.

V – DELIBERATION CONCERNANT LE FDAC 2018

Mr le Maire rappelle que tous les deux ans notre commune est inscrite dans le programme FDAC porté par la CDC Val de Charente.

Mr le Maire propose que soit inscrit au FDAC 2018 la réparation d'une partie du « Chemin de Salles à Villegats » sur une longueur de 200 m en partant de la sortie nord des Goumains.

L'estimatif de ces travaux se chiffre à 9 108 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident cette proposition.

VI – DELIBERATION SUR LES CHEMINS A INSCRIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE RANDONNEE (PDIPR)

Mr ROBINE Bernard, maire adjoint, ayant en charge ce dossier, demande aux présents de valider la mise à jour du PDIPR et d'accepter le principe de l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées.

Chemins à inscrire : chemin de Courcôme à Verteuil,, chemin de Lonnes à Ruffec, chemin des Goumains à La Loge, rue des Hôtes, rue du 8 mai 1945, rue de la Gare, rue de l'Eglise, rue de La Bonnacherie, chemin des Maillots, chemin des Tranches, chemin de Courcôme à Villegats, chemin de Salles à Villegats.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident ce dossier.

VII – DELIBERATION SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE A UNE CLASSE DECOUVERTE (Ecole de Verteuil)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour une participation financière à hauteur de 100 € par enfant, pour le séjour en classe découverte à Saint-Lary en février 2018.

Quatre enfants de la commune participeront à ce séjour, il faudra donc inscrire 400 € au budget 2018.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Mme CREMOUX Christine, adjointe, précise que nous pourrions prévoir l'inauguration des travaux de l'église en avril 2018.

La séance est levée à 21H30

Fait à Salles de Villefagnan, le 8 Décembre 2017

Le Maire, Gérard SORTON